



Erick Labrousse <labrousse.erick@gmail.com>

Your complaint form has been successfully submitted

1 message

ec-fp-internet-services-do-not-reply@ec.europa.eu <ec-fp-internet-services-do-not-reply@ec.europa.eu>

28 janvier 2019 à
17:55

À : Eric Labrousse <labrousse.erick@gmail.com>

Thank you for having completed the form. The European Commission will process it promptly.

Are you submitting this complaint on your own behalf?	yes
Representative Businesses or organisation	
Title	
Representative first name	
Representative last name	
Representative E-mail	
Representative street and number	
Representative postcode	
Representative town	
Representative country	France
Representative telephone	
Businesses or organisation:	
Title	Mr
Firstname	Eric
Surname	Labrousse
e-mail	labrousse.erick@gmail.com
Language	français
Street and number	5 Square Hector Berlioz
Postcode	94700
Town	MAISONS ALFORT
Country	France
Telephone	0637153437
official contact for all correspondence	
Authority complained	Gouvernement français

about name	
Authority complained about contact person	Edouard Philippe
Authority complained about email	
Authority complained about	
Authority complained about telephone	
Authority complained about address	57 rue de Varennes
Authority complained about postcode	75700
Authority complained about town	PARIS
Authority complained about country	France
National measures suspected to infringe Union law	<p>Dioxyde d'azote (NO₂) En moyenne annuelle : depuis le 01/01/10 : 40 µg/m³. En moyenne horaire : depuis le 01/01/10 : 200 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 18 heures par an. En moyenne annuelle : 40 µg/m³. Airparif - Réglementation - Normes françaises https://www.airparif.asso.fr/reglementation/normes-francaises</p> <p>. En moyenne horaire : 200 µg/m³. Seuil de recommandation et d'information ... En moyenne horaire : 400 µg/m³ dépassé sur 3 heures consécutives. 200 µg/m³ si dépassement de ce seuil la veille, et risque de dépassement de ce seuil le lendemain.</p> <p>Ozone (O₃) Seuil de protection de la santé, pour le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures : 120 µg/m³ pendant une année civile. Seuil de protection de la végétation, AOT 40* de mai à juillet de 8h à 20h : 6 000 µg/m³.h En moyenne horaire : 180 µg/m³. Seuil d'alerte pour une protection sanitaire pour toute la population, en moyenne horaire : 240 µg/m³ sur 1 heure Seuils d'alerte pour la mise en oeuvre progressive de mesures d'urgence, en moyenne horaire : 1er seuil : 240 µg/m³ dépassé pendant trois heures consécutives. 2e seuil : 300 µg/m³ dépassé pendant trois heures consécutives. 3e seuil : 360 µg/m³.</p> <p>Seuil de protection de la santé : 120 µg/m³ pour le max journalier de la moyenne sur 8h à ne pas dépasser plus de 25 jours par année civile en moyenne calculée sur 3 ans. Cette valeur cible est appliquée depuis 2010. Seuil de protection de la végétation : AOT 40* de mai à juillet de 8h à 20h : 18 000 µg/m³.h en moyenne calculée sur 5 ans. Cette valeur cible est appliquée de</p>
EU law you think has been breached	<p>En vertu des articles 191 et 193 du TRAITE de Lisbonne et du principe de précaution Le principe de précaution est mentionné dans l'article 191 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Il vise à garantir un niveau élevé de protection de l'environnement grâce des prises de décision préventives en cas de risque. Toutefois, dans la pratique, le champ d'application du principe est beaucoup plus large et s'étend également à la politique des consommateurs, à la législation de l'Union européenne(UE) concernant les aliments, à la santé humaine, animale et végétale.elon la Commission européenne, le principe de précaution peut être invoqué lorsqu'un phénomène, un produit ou un procédé peut avoir des effets potentiellement dangereux, identifiés</p>

par une évaluation scientifique et objective, si cette évaluation ne permet pas de déterminer le risque avec suffisamment de certitude. Le recours au principe s'inscrit donc dans le cadre général de l'analyse du risque (qui comprend, en dehors de l'évaluation du risque, la gestion du risque et la communication du risque), et plus particulièrement dans le cadre de la gestion du risque qui correspond à la phase de prise de décision. La Commission souligne que le principe de précaution ne peut être invoqué que dans l'hypothèse d'un risque potentiel, et qu'il ne peut en aucun cas justifier une prise de décision arbitraire. Le recours au principe de précaution n'est donc justifié que lorsque trois conditions préalables sont remplies: l'identification des effets potentiellement négatifs;

l'évaluation des données scientifiques disponibles l'étendue de l'incertitude scientifique.

Les mesures de précaution Les autorités chargées de la gestion du risque peuvent décider d'agir ou de ne pas agir, en fonction du niveau de risque. Si le risque est élevé, plusieurs catégories de mesures peuvent être adoptées. Il peut s'agir d'actes juridiques proportionnés, du financement de programmes de recherche, de mesures d'information du public, etc. Les lignes directrices communes. De plus, les principes généraux de la gestion des risques restent applicables lorsque le principe de précaution est invoqué. Il s'agit des cinq principes suivants:

la proportionnalité entre les mesures prises et le niveau de protection recherché; la non-discrimination dans l'application des mesures; la cohérence des mesures avec celles déjà prises dans des situations similaires ou utilisant des approches similaires; l'examen des avantages et des charges résultant de l'action ou de l'absence d'action; le réexamen des mesures à la lumière de l'évolution scientifique. Articles 11 et 191 à 193 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE). L'Union européenne est compétente pour intervenir dans tous les domaines de la politique environnementale, tels que la pollution de l'air et de l'eau, la gestion des déchets et le changement climatique. Son champ d'action est limité par le principe de subsidiarité et l'exigence d'unanimité au sein du Conseil dans les domaines de la fiscalité, de l'aménagement du territoire, de l'affectation des sols, de la gestion quantitative des ressources hydrauliques, du choix des sources d'énergie et de la structure de l'approvisionnement en énergie. Dans sa position sur le programme d'action pour l'environnement actuel (courant jusqu'en 2020), le Parlement a également mis l'accent sur la nécessité d'appliquer la législation environnementale de l'Union de manière plus rigoureuse. Il a également plaidé en faveur d'une sécurité accrue des investissements soutenant la politique environnementale et les efforts déployés pour lutter contre le changement climatique, ainsi qu'en faveur d'une prise en compte plus large et plus efficace des préoccupations environnementales dans les autres politiques. Les recommandations de l'OMS sur l'Ozone et le dioxyde d'azote sont respectés à l'occurrence Ozone (O₃) Valeurs recommandées O₃ 100 µg/m³ moyenne sur 8 heures n Valeurs recommandées NO₂ 200 µg/m³

Problem description

Les scientifiques découvrent une nouvelle source de pollution atmosphérique à l'acide nitreux Des chercheurs français, suisses et allemands ont mis en évidence une nouvelle source de production d'acide nitreux (HNO₂). Ce gaz, précurseurs de l'ozone troposphérique, serait produit en présence de matière organique et d'oxyde d'azote. n effet, il possède la particularité d'interagir avec la lumière et de libérer des radicaux libres (OH⁻). Associés aux composés organiques volatiles (COV), ces radicaux participent à la production d'ozone troposphérique, polluants généralement urbains à l'origine des brouillards et des « pics d'ozone » présents dans la troposphère, couche la plus basse et la plus polluée de l'atmosphère. Avec l'heure d'été de 1942 et de la vapeur d'eau des centrales nucléaires et des incinérateurs l'ozone et le dioxyde d'azote sont augmentés de plus de 50% en FRANCE Le fait de suivre en temps TU l'évolution de la pollution ne correspond pas aux principes des directives européenne sur l'ozone dioxyde d'azote et c'est une entrave à la directive changement d'heure. Cette infraction est déterminée par le fait de ne pas appliquer la recommandation 1432 du Conseil de l'Europe et des articles 8 et 9 Aux termes de la directive 96/62/CE, les seuils numériques doivent se fonder sur les résultats des travaux menés par les groupes scientifiques internationaux œuvrant dans ce domaine. La Commission doit tenir compte des données les plus récentes de la recherche scientifique dans les domaines épidémiologique et environnemental concernés ainsi que des progrès les plus récents de la métrologie pour réexaminer les éléments sur lesquels se fondent ces seuils... Il y a lieu de fixer un seuil d'alerte pour l'ozone afin de protéger la population dans son ensemble. Un seuil d'information devrait être fixé pour protéger les groupes sensibles de la population. Il convient de rendre accessible au public, de manière systématique, des informations actualisées sur les concentrations d'ozone présentes dans l'air ambiant et non en temps TU Il y a lieu d'élaborer des plans d'action à court terme là où il est possible de réduire fortement le risque de dépassement du seuil d'alerte. Il convient d'examiner et d'évaluer les possibilités de réduction du risque d'occurrence, de la durée et de la sévérité des dépassements. Des mesures locales ne devraient pas être exigées lorsqu'un examen des avantages et des coûts démontre qu'elles s'avèrent disproportionnées. L'interdiction de circulation s'oppose à l'article 30 du traité sur la libre circulation des biens et des personnes. L'utilisation de la recommandation 1432 est fortement

	conseillé suite au rapports de 2003 sur ma ville sans voitures..
Does the Member State concerned receive EU funding relating to the subject of your complaint	yes
Does your complaint relate to a breach of the EU Charter of Fundamental Rights?	yes
Please explain how EU law is involved and which fundamental right has been breached	<p>Aux articles 191 et 193 sur la base du principe de précaution Les quatre objectifs assignés à la politique environnementale sont la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement ; la protection de la santé des personnes ; l'utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles ; la promotion sur le plan international de mesures destinées à faire face aux problèmes régionaux ou planétaires de l'environnement, et en particulier la lutte contre le changement climatique. La nouveauté réside dans la reconnaissance du changement climatique parmi les objectifs prioritaires⁴. D'autre part, le traité reprend les principes du droit de l'environnement. L'article 11 du TFUE dispose que « les exigences de la protection de l'environnement doivent être intégrées dans la définition et la mise en œuvre des politiques et actions de l'Union, en particulier afin de promouvoir le développement durable ». Les principes de précaution, d'action préventive, de la correction par priorité à la source des atteintes à l'environnement et le principe du pollueur-payeur sont réaffirmés D'autre part, constituent des objectifs de l'UE: « un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement » et « le développement durable de l'Europe »⁹. Concernant l'action extérieure, l'Union œuvre pour « soutenir le développement durable sur le plan économique, social et environnemental des pays en développement dans le but essentiel d'éradiquer la pauvreté » et « contribuer à l'élaboration de mesures internationales pour préserver et améliorer la qualité de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles mondiales, afin d'assurer un développement durable ». Enfin, la Commission, dans ses propositions concernant l'environnement, doit prendre pour base un niveau de protection élevé en tenant L'attachement de l'UE à l'environnement s'illustre également compte notamment de toute nouvelle évolution basée sur des faits scientifiques</p>
List of documents	lettre commissaire européen de l'Environnement
Have you already taken action in the Member State concerned to try to solve this problem?	yes
What action have you already taken in the Member State concerned to tackle the problem?	
What type of decision(s) resulted from your action.	lettres aux Président de la république, lettres au Premier Ministres
Has your action has been settled by a court or is	

pending before a court.	
Why didn't you take any action to tackle your problem in the Member State concerned?	
Indicate why you are not eligible for particular remedy	
Other reason for not taking action in the Member State concerned	
Have you already contacted EU institutions or other services dealing with problems of this nature	
Petition to the European Parliament	Pétition 0193/2012,Pétition 1431/2015,
European Ombudsman	Référence de la plainte : 1825/2018/DR
European Commission correspondence	
European Commission complaint	
SOLVIT	
Other (please specify)	
Are you aware of any action in the Member State concerned covering the issue you raise	yes
Please specify action you are aware of in the Member State concerned	En juillet 2017, la Conseil d'Etat avait déjà estimé que le dépassement des valeurs limites en particules et en oxydes d'azote viole la directive sur la qualité de l'air. Il avait imposé au gouvernement d'adopter au plus vite des plans permettant d'y remédier. Mais cette "victoire historique" obtenue par Les Amis de la Terre est restée sans effet : "le gouvernement continue d'ignorer cette décision de justice et tarde à prendre des mesures efficaces pour améliorer la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire", déplore l'association.
Do you authorise the Commission to disclose your identity	yes

Submission made: 2019-01-28 5:55 PM